

# *dialogue*

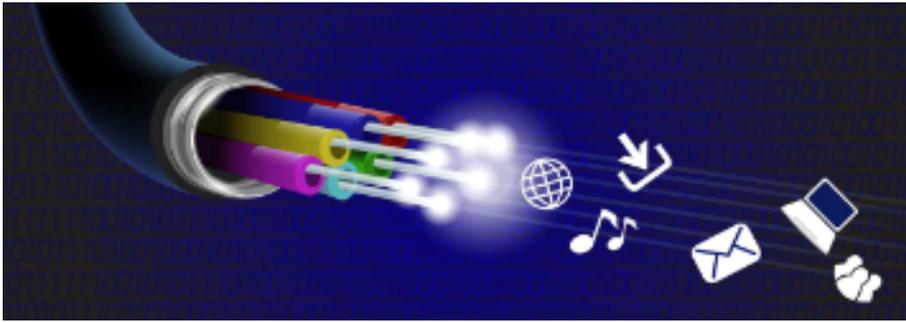
août 2020

**Frézou :  
Opération beauté  
pour le rond-point**

bulletin  
d'information  
municipal

34





## Montans : 100% fibre en 2021

*Le Conseil Départemental a choisi en 2019 de confier le déploiement de la fibre optique à SFR – Groupe Altice. Le calendrier initial, dévoilé fin 2019, prévoit un déploiement complet d'ici à la fin de l'année 2022 avec une contribution des Tarnais, des communes et des intercommunalités de 0 €.*

**B**urlats a été la première commune déployée en 2019, une quarantaine de communes doivent être raccordées en 2020 : Bellegarde-Marsal, Villefranche-d'Albigeois, Fiac, Magrin, Maurens-Scopont, Prades, Pratviel, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Saint-Sernin-lès-Lavaur, Teyssode, Viterbe, Algans, Appelle, Bertre, Cambon-lès-Lavaur, Cambounet-sur-le-Sor, Cuq-Toulza, Escoussens, Lacroisille, Lescout, Puy-laurens, Saint-Germain-des-Prés, Soual, Viviers-lès-Montagnes, Arfons, Blan, Lempaut, Poudis, Sorèze, Burlats, Lacrouzette, Roquecourbe, Saint-Salvy-de-la-Balme, Lacougotte-Cadoul, Lavaur, Roquevidal, Veilhès. Notre commune est quant à elle inscrite au planning du premier semestre 2021.

La crise sanitaire que nous traversons depuis quelques mois aura très

certainement des répercussions sur cet agenda mais les détails ne sont pas encore communiqués.

Techniquement, la fibre optique offre des débits bien plus élevés que l'ADSL et permettra ainsi d'offrir à chacun un débit optimal sans coupure pour connecter tous les équipements personnels et professionnels. Seront ainsi améliorés les téléchargements, la vidéo en streaming, la télévision en qualité 4K ou encore les jeux vidéo en ligne.

Pour profiter de tous les avantages de la fibre optique, les Tarnais pourront se rapprocher des fournisseurs d'accès Internet (FAI) qui s'appuieront sur ce réseau pour proposer aux Tarnais des abonnements pouvant aller jusqu'à 1Gbit/s.

Le déploiement de la fibre sera majoritairement réalisé en aérien grâce au réseau de poteaux télécoms, il

appartient à chaque commune, pour le domaine public, et **à chaque particulier propriétaire, pour le domaine privé, d'effectuer au préalable l'élagage nécessaire pour permettre les travaux.** L'absence d'élagage pourra entraîner le report pur et simple du déploiement de la fibre sur la commune.

Un site internet est dédié au déploiement de la fibre sur le territoire, [www.tarnfibre.fr](http://www.tarnfibre.fr) permet entre autre de connaître le calendrier de déploiement selon la situation géographique, choisir « Eligibilité » dans les menus puis sélectionner la commune de votre choix.



## Le COVID 19 n'a pas empêché le fleurissement !

**Q**uand arrive la fin du mois d'avril, tous les jardiniers sont sur le qui-vive pour « lancer les hostilités » au jardin ! Mais voilà... 2020, avec sa pandémie, a rapidement calmé les choses... Et pour le fleurissement de Montans il a fallu revoir l'organisation.

D'ordinaire, le personnel technique, les membres du conseil municipal et

des bénévoles montanais se retrouvent pour ce moment où les jardinières sortent de leur torpeur hivernale, où les parterres s'illuminent de mille couleurs, où le village et les hameaux se colorent au gré des nouvelles plantations. Cette année, en comité restreint, nous comprenons pourquoi, le fleurissement a bien eu lieu le 9 mai. Mais cette fois-ci, pas d'effusion, de gros éclats de rires, de pot de l'amitié... mais un travail dans la discrétion qui illumine notre quotidien et nous rend heureux. Félicitation à toute l'équipe technique et aux quelques personnes qui l'ont accompagnée et un grand merci aux serres du Verdet pour la fourniture de plants de qualité !



## Le mot du Maire

**V**ous nous avez élus le 15 mars 2020, veille du confinement, ce qui n'a pas été une élection comme les autres. Je tiens à remercier toutes les Montanaises et tous les Montanais pour la confiance que vous avez apportée à cette nouvelle équipe, renouvelée au tiers, rajeunie, mais dans la continuité afin de permettre à quelques anciens d'aider et d'assurer une transmission.

Les nouveaux élus ont subi une longue période de mise en place du conseil et des commissions, compte tenu des événements mais aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre et chacun d'entre nous a pris sa place. Vous trouverez dans ce bulletin les engagements de chaque élu.

Concernant la Communauté d'Agglomération, instance où nous devons être présents dans l'intérêt de notre commune, je tiens à remercier mes collègues, Guy Sangiovanni qui a pris le poste de délégué (élu au bureau) et Catherine Bigouin pour la suppléance.

Nous avons vécu, ces derniers mois, une crise sanitaire sans précédent avec des moments difficiles, cette épidémie due au Covid 19, a bouleversé le fonctionnement de notre vie, une épreuve pour tous. Nous avons essayé de gérer cette crise au mieux, par notre présence, et en assurant une permanence au secrétariat ainsi qu'aux services techniques. Avec certains de mes collègues, nous étions sur le terrain afin de visiter les personnes vulnérables et isolées. Je tiens à remercier tous les services médicaux (médecins, soignants et aidants) pour leur dévouement en cette dure période. Un grand merci à François Cardon, Directeur de notre école, qui, avec le corps enseignant et l'équipe de l'ALAE, a su adopter les mesures préventives pour la reprise des activités scolaires. Je tiens également à saluer la présence sans faille de Maryline et Luc Bodhuin, nos épiciers, qui ont maintenu leur commerce ouvert au quotidien en gardant le lien avec la population.

Je vous rappelle que les mesures de prudence et de protection doivent être maintenues. Respectons les gestes barrière, car cette pandémie n'est pas terminée. Nous espérons voir disparaître rapidement ce virus afin de retrouver une activité normale et permettre la reprise de l'économie.

Des masques ont été distribués aux habitants. Pour ceux qui ne les auraient pas encore retirés, ils sont disponibles au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

Je vous souhaite à tous une bonne santé. Restons vigilants et optimistes pour l'avenir.

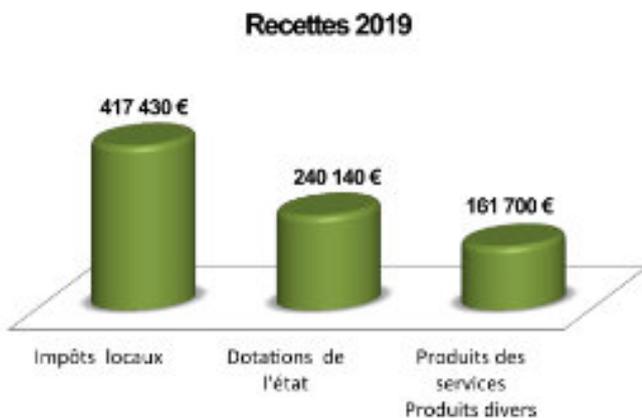
*Gilles Couzet*



# Vote du budget

Le nouveau conseil municipal s'est réuni le 24 juin 2020 à 20 h dans la salle des fêtes communale pour voter le compte administratif 2019, le budget prévisionnel de 2020 de la mairie de Montans. Le conseil municipal a également fixé les taux des différentes taxes locales.

## Moins de recettes, des dépenses en légère progression.



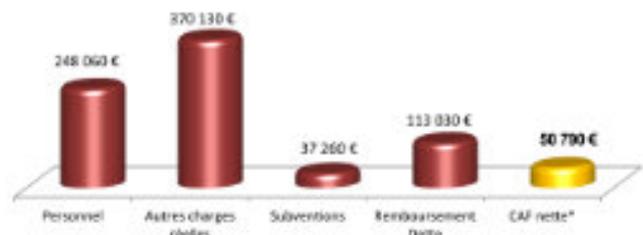
Les recettes de fonctionnement sur l'année 2019 se chiffrent à 819 270 € (hors atténuation de charges) en baisse de -5.6% par rapport à l'année précédente.

**Les impôts locaux** (la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et non bâti) assurent 51% des ressources de la commune. Depuis 3 ans, la commune n'augmente pas les taux des différentes taxes, par contre la progression du nombre de résidences et la réévaluation de la valeur locative ont généré plus de rentrées fiscales soit une hausse de 2.9% par rapport à 2018.

**Les dotations de l'état** (29% des recettes) diminuent de -14% par rapport à 2018 soit - 37 800 € de moins par rapport à 2018. Le FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) et surtout la dotation de solidarité rurale en sont les principaux responsables.

**Les locations et diverses taxes** (locations des logements, pylônes, droits de mutation, mise à disposition du personnel communal vers l'agglomération...) assurent le restant des ressources (20%). Elles aussi ont diminué de -12% par rapport à 2018.

Avec ces ressources, la commune doit faire face à l'ensemble des dépenses de fonctionnement (+1.8% par rapport à 2018), rembourser les emprunts (intérêt et capital) et autofinancer une partie des investissements.



\* CAF Nette : Capacité d'autofinancement après règlement des emprunts.

Avec le transfert de la compétence école de la commune vers l'agglomération, la charge du personnel travaillant exclusivement à l'école est comptabilisée pour une part dans les autres charges.

Le remboursement de la dette inclut les intérêts et le capital des emprunts. Ce dernier a diminué de 15 200 €. En 2019, la commune n'a pas réalisé de prêts pour financer les investissements.

La situation financière de la commune de Montans est saine avec un endettement raisonnable.

Au global en 2019, après avoir réglé l'ensemble des charges en incluant le remboursement du capital emprunté, le

solde a été de 50 790 €. Il a été utilisé pour financer une partie des investissements.

### Les investissements réalisés et à venir

**Les investissements de 2019 se sont chiffrés à 179 960 €** avant déduction des diverses subventions (83 230 €).

L'année 2019 a été marquée par l'achèvement des travaux de la salle de réunion du clos des sœurs (31 200 €), l'installation de l'irrigation au stade de rugby (44 350 € subventionnée à hauteur de 26 100 €), le changement d'une partie de l'éclairage public afin de réduire la consommation énergétique (26 680 €), l'extension des réseaux (19 440 €). Comme chaque année, nous consacrons une somme conséquente à l'entretien de la voirie.

En 2019, après déduction des subventions FAVIL, 34 600 € ont été investis par la commune.

Les autres investissements ont porté sur l'achat de matériel (6 170 €) et le solde a été consacré à la rénovation de bâtiments communaux et des espaces verts.

### Les projets pour 2020

Avec le confinement, certains projets ont pris du retard, par contre d'autres sont dès à présent achevés comme la rénovation de la salle des fêtes, la poursuite de la rénovation de l'éclairage public.

Les autres projets portent sur la rénovation d'un logement communal, la poursuite de la mise en sécurité des routes, l'accessibilité du cimetière pour les personnes à mobilité réduite, l'équipement en matériel spécifique pour le service technique.

Et enfin, nous poursuivons le montage du dossier avec l'appui de la communauté d'agglomération concernant l'aménagement du cœur du village.

### Taxes locales: Depuis 3 ans, pas d'augmentation des taux pour les taxes concernant la commune.

Le nouveau conseil municipal a toujours la volonté de restreindre au maximum la progression des taux des différentes taxes. C'est pourquoi il a voté à l'unanimité aucune augmentation des taux pour les taxes foncières bâtie et non bâtie. Avec la réforme fiscale, le taux de la taxe d'habitation n'est plus voté par le conseil municipal. A partir de 2020, la compétence assainissement est obligatoirement transférée à la communauté d'agglomération. Le personnel communal assurera toujours le suivi et l'entretien mais la taxe d'assainissement sera appelée par la communauté d'agglomération.

*Si vous souhaitez plus de précisions, les documents comptables sont consultables à la mairie auprès des secrétaires.*

*Pour faciliter la lecture, l'ensemble des chiffres a été arrondi.*

## Dégâts de sangliers



Nous avons été informés, par les agriculteurs de notre commune, de dégâts importants dans les cultures causés par les sangliers. Aussi nous laissons le soin aux sociétés de chasse communales, en relation avec l'instance départementale FDC 81 (Fédération des Chasseurs), d'organiser des battues afin de réguler la population de sangliers. Toutefois, nous demandons aux chasseurs de prévenir les habitants de proximité des zones de chasse les jours d'intervention. La rive du Tarn est un lieu de passage très fréquenté, les chasseurs doivent pouvoir accéder sur le domaine public du bord du Tarn. Le sanglier peut également être un danger sur nos routes et provoquer, comme cela arrive parfois, des accidents dommageables aux biens et aux personnes.

## Traverse du village

Le conseil municipal a souhaité améliorer le passage rétréci du centre du village, l'ambition étant de sécuriser la locomotion des riverains et de se mettre aussi aux normes handicapés (1 m 40 d'un côté de la voie).

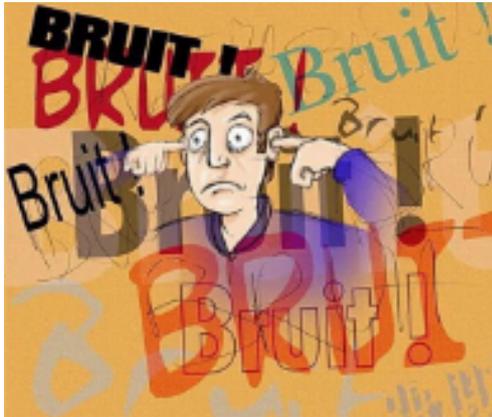
La présence des barrières invite beaucoup moins à s'engager à deux voitures. Le sens de priorité ayant été changé, les usagers s'habituent à ses modifications.

Toutefois nous demandons aux usagers hors gabarit, notamment les agriculteurs, d'être vigilants par rapport à la largeur maximum qui est de 4 m 20.

La pose des barrières a été effectuée par l'entreprise Girod.

Cette réalisation est le prélude du projet "cœur de village" que le nouveau conseil municipal devra étudier dans les mois à venir.





## Adoptons les bons gestes pour le confort de tous !

Les travaux de **bricolage et de jardinage** utilisant des appareils à moteurs bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 20h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Concernant les **déchets de jardin** (herbe, végétaux, branchages), l'emploi du feu est absolument interdit tout au long de l'année. Les déchets verts doivent être broyés, compostés ou bien déposés en déchetterie à Gaillac. Les infractions peuvent être constatées par le maire, la police ou la gendarmerie. Le contrevenant encourt une amende pouvant atteindre 450 € (art 131-13 du code pénal).

En matière de voirie, un **véhicule à l'arrêt** ou en stationnement ne doit ni gêner la circulation, ni représenter un obstacle dangereux. Il est interdit de s'arrêter en voiture ou de stationner sur le trottoir sauf si un marquage au sol l'autorise expressément. Trop de véhicules stationnent sur les trottoirs et obligent les piétons à marcher sur la route, alors que des places de stationnement sont généralement disponibles à proximité.

De même, trop de **poubelles** sont laissées au bord de la chaussée plusieurs jours après la collecte. Le calendrier

de collecte 2020, consultable sur le site internet de l'ag-glo, est le suivant :

- le ramassage des déchets résiduels, container à couvercle vert, a lieu tous les lundis matin,
- le ramassage des emballages recyclables, container à couvercle jaune a lieu les mercredis matin, les semaines impaires.

En dehors des jours de relevage, les containers ne doivent pas rester sur les trottoirs ou au bord de la chaussée.

Pour finir, les **animaux domestiques** ne doivent pas errer et divaguer sur la voie publique. Conformément à l'article L. 211-22 du Code rural, le maire prend toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats qui seront saisis et conduits à la fourrière au tarif de 80 € par animal à la charge du propriétaire.

Merci à tous de respecter ces règles simples afin de réduire les incivilités et ainsi contribuer au confort de tous.



# Gestion de crise COVID à Montans

Comme partout en France et dans le monde, nous avons du faire face à la crise sanitaire de la covid 19. Nous pouvons nous réjouir de n'avoir recensé aucun malade sur notre commune.

Au cours de cette période, la Préfecture transmettait les informations et recommandations de manière quasi-quotidienne, au gré des avancées des connaissances et des décisions de l'Etat. L'action de l'équipe municipale s'est orientée, dans un premier temps, vers le soutien aux personnes vulnérables et isolées. Des visites au domicile des personnes identifiées comme telles ont été réalisées afin de maintenir un lien social et s'assurer de leur bien-être.

Les interventions de l'ADMR auprès des bénéficiaires ont été maintenues avec les précautions nécessaires et la mise en place des protocoles « COVID ». Toutefois, les suivis par les bénévoles ne sont, encore aujourd'hui, assurés que par contact téléphonique, au grand regret de tous, limitant le lien social.

La mairie a également fait le lien avec le centre d'accueil « le relais » pour les soutenir dans leur approvisionnement en masques pendant le confinement. Les services de la mairie se sont adaptés au confinement, les agents se sont relayés au secrétariat ainsi qu'aux services techniques, pour assurer une permanence quotidienne, ainsi que la gestion des affaires courantes et actions de maintenance nécessaires.

L'épicerie s'est maintenue ouverte en modulant ses horaires afin de répondre aux besoins des montanais. Nous les en remercions.

Au cœur de la crise, nous avons connu, comme beaucoup, des difficultés pour s'approvisionner en masques et gel hydroalcoolique. Nous avons commandé, seuls et par l'intermédiaire de l'Agglo, des masques pour assurer la

protection de nos agents et permettre une distribution aux administrés. Le Département et la Préfecture nous en ont transmis gratuitement. La MJC de Graulhet a également donné un lot de visières. Nous leur renouvelons nos remerciements.

A l'heure du déconfinement, la distribution des masques, en tissu, lavables a été organisée, à raison d'un masque par habitant, enfants de plus de 3 ans compris. Toute l'équipe municipale s'est mobilisée pour aller à la rencontre de nos aînés de plus de 80 ans pour une distribution à domicile, mais aussi pour l'organisation de la distribution en « drive » par tranches d'âge du 11 au 29 mai. Vous avez été nombreux à venir récupérer ceux-ci.

Nous vous distribuons, à nouveau, un masque par foyer, fourni par le département, à l'occasion de la diffusion de notre bulletin municipal.

Les services ont repris un fonctionnement plus ordinaire, réorganisés dans le respect des gestes barrières.



La distribution des masques au mois de mai.

## Nouveau à Montans

5 minutes de pause

					9
	2	3	9		7
		5		8	2
5			9	3	4
2	4				9
	3	9	1	2	
4	2			5	
3			4	7	6
8					



*Voyage historique, découvertes et animations,*

# **l'Archéosite, une formidable machine à déconfiner !**

*Depuis le 10 juin, l'Archéosite a réouvert ses portes au public. Le parcours de visite ainsi que le protocole d'accueil ont été adaptés de manière à prendre soin de vous.*

**A** lors oui, ce sera (un peu) différent. Il y a quelques contraintes à respecter, mais c'est avec un immense plaisir que l'Archéosite vous ouvre à nouveau les portes de son archéo-machine à remonter le temps !

### **Programmation culturelle : le musée tient le cap !**

Programmation perturbée, certes, mais programmation quand même ! À défaut de pouvoir assurer les animations initialement prévues, l'équipe a repensé en intégralité ses propositions. Au menu :



**Ateliers des vacances**, cet été, venez vous déconfiner au musée ! Les ateliers des vacances sont maintenus durant tout l'été dans une forme toutefois un peu différente de celle annoncée en début d'année. Tout le programme est à découvrir sur le site internet du musée. Pour information, les ateliers prévus pour les vacances de Toussaint sont également maintenus.

### **Journées Européennes du Patrimoine** (19 et 20 septembre) :

pour ce rendez-vous incontournable de tous les amoureux d'Histoire, l'Archéosite vous donne rendez-vous avec des visites libres ou guidées des collections permanentes, une petite exposition dossier sur les fouilles de la rue Tertius menées à Montans en 2014 et la découverte de jeux romains. Et comme il est question de jeu, l'équipe de l'Archéosite vous propose pour l'occasion de rentrer dans la peau d'un archéologue. Sous forme d'enquête, vous serez chargé de reconstituer l'occupation d'un véritable site fouillé à Montans.



**Fête de la science** (du 05 au 11 octobre) :

Pour fê(r)ter la science, l'Archéosite place l'accélérateur à particules entre le marteau et l'enclume ! À travers des



ateliers pratiques et des conférences, les chercheurs vous révéleront tous les petits et grands secrets de ce précieux métal. Le fer, comment le faire parler ? Que nous raconte-t-il des sociétés anciennes ? Voici quelques-unes des questions auxquelles les archéologues, les physiciens, les chimistes

et les restaurateurs viendront répondre. Une chose est sûre : c'est sidérant la sidérurgie !

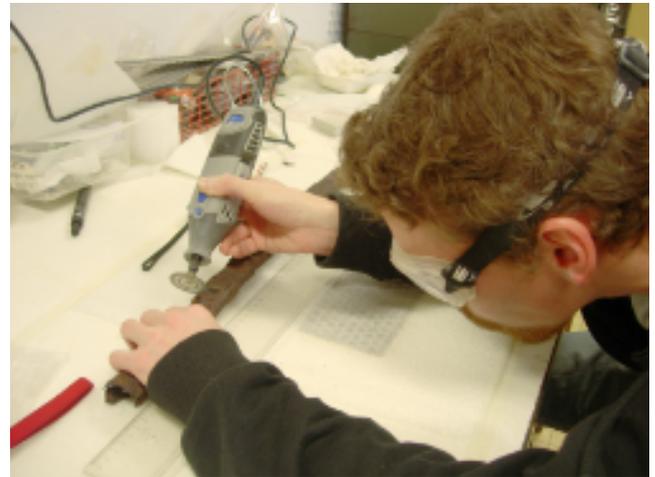
**Saviez-vous qu'à l'Archéosite, les objets parlent ?**

Non, non, ne vous inquiétez pas, toute l'équipe se porte à merveille. Mais confinement ou pas, la recherche archéologique a continué d'avancer et avec elle, tout le travail de médiation pour vous faire partager ces richesses de notre patrimoine. Vous pouvez ainsi retrouver sur le site internet du musée les différentes archéo-chroniques réalisées en partenariat avec Radio R'DAautan. Chacune vous raconte les petites et grandes histoires des principaux objets exposés à l'Archéosite.

Parmi eux, il est 8 barres de fer gauloises qui viennent de réintégrer les collections du musée après avoir été au centre d'une recherche qui constitue une 1ere mondiale (rien que ça !). Découvertes en 1984, lors de travaux d'aménagement d'un lotissement à Montans elles res-



semblent de manière frappante à 2 autres barres gauloises issues de Rabastens, intégrées elles aussi au programme de recherche. Le sous-sol de Montans ne contenant pas de minerais de fer, il s'agissait donc d'un produit d'importation et toute la question consistait à en détermi-



ner la provenance. Pour ce faire, le laboratoire TRACES de l'Université de Toulouse a développé une nouvelle méthode permettant d'analyser non pas les impuretés qui, liées au métal, tracent le site d'extraction, mais le fer en lui-même, à travers ses atomes. Le principal atout de cette technique réside dans son caractère très peu invasive sur l'objet archéologique. Plusieurs sites tarnais de productions connus étaient en lice. En décembre 2015, après des séances de radiographie puis des opérations de prélèvements quasi invisibles du métal, les analyses ont parlé : la signature chimique est celle des minerais d'Ambialet ; les barres de Montans et de Rabastens proviennent donc bien de ce lieu, le Tarn assurant la voie de diffusion naturelle jusqu'au lieu de consommation. Après un temps nécessaire à leur restauration afin de les exposer sans risque de dégradation, ces huit barres de fer viennent de réintégrer leur vitrine après 4 ans d'absence... et vous attendent avec impatience, car ici, vous l'aurez compris, les collections sont toujours vivantes, la preuve !



Renseignements : 05 63 57 59 16 ou [archeosite@ted.fr](mailto:archeosite@ted.fr). Toute l'actualité est à retrouver sur [archeosite.ted.fr](http://archeosite.ted.fr) et sur la page [www.facebook.com/Archeosite.Montans](https://www.facebook.com/Archeosite.Montans)



*Afin d'accompagner le déconfinement et de faciliter le besoin de chacun de pouvoir sortir et découvrir notre patrimoine local, l'agglomération Gaillac-Graulhet qui gère le musée a décidé de voter la gratuité d'entrée durant toute la période estivale.*



Musée  
de  
France



## *Nouveau conseil municipal*

# Qui fait quoi ?

## DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES ASSOCIATIONS

**ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES** : Nathalie MUR (titulaire), Guillaume ALBY (suppléant).

**AMICALE LAIQUE** : Catherine BIGOUIN.

**ENTENTE SPORTIVE MONTANS PEYROLE CADALEN** : Jean-Marie BEZIOS (titulaire), Yohan CRAYSSAC (suppléant).

**PETANQUE MONTANAISE**: Gilles CROUZET.

**DIANE DE MONTANS** : Vincent LACASSAGNE.

**GYMNASTIQUE VOLONTAIRE** :  
Elodie FLEURY-CHARRIE.

**COMITE DES FETES** : Eric FORET.

**ADMR MONTANS PARISOT PEYROLE** :  
Anne-Marie AZEMAR.

**ANCIENS COMBATTANTS** :  
Guy SANGIOVANNI.

**ULM SAINT MARTIN** : Céline HILAIRE (titulaire), Gilles CROUZET (suppléant).

**AMICALE DES AVEYRONNAIS** :  
Yohan CRAYSSAC.

**YA'KA** : Eric FORET.

**LES BARTASSIERS – VTT** : Cyrille MAILLET.

**GENERATION MOUVEMENT (AINES)** :  
Anne-Marie AZEMAR.

**AUTISME ET VOUS** : Gilles CROUZET.

**TENNIS** : Nathalie MUR.

**MONTANS DANSE** : Nathalie MUR.

**SALLE DES FETES** : Anne-Marie AZEMAR, Maryse FAULIENARD.

**CONSEIL D'ÉCOLE** : Nathalie MUR, Gilles CROUZET.

**CORRESPONDANT DEFENSE** :  
Guy SANGIOVANNI.

**CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE** : Jean-Marie BEZIOS.

**CORRESPONDANTS INTEMPERIES** :  
Gilles CROUZET, Vincent LACASSAGNE, Djamilia DELSUC-OUKINA.

## COMMISSIONS COMMUNALES

Président de toutes les commissions : le Maire Gilles Crouzet.

**Commission des finances** : Jean-Marie BEZIOS, Guy SANGIOVANNI, Catherine BIGOUIN, Nathalie MUR, Guillaume ALBY.

**Commission voirie, sécurité** : Jean-Marie BEZIOS, Guillaume ALBY, Cyrille MAILLET, Djamila DELSUC-OUKINA, Vincent LACASSAGNE, Yohan CRAYSSAC.

**Commission urbanisme, habitat** : Guy SANGIOVANNI, Elodie FLEURY-CHARRIE, Jean-Marie BEZIOS, Guillaume ALBY.

**Commission développement économique, commerces et artisans** : Maryse FAU-LIENARD, Eric FORET, Guillaume ALBY.

**Commission affaires scolaires et périscolaires** : Catherine BIGOUIN, Nathalie MUR, Guillaume ALBY, Eric FORET, Céline HILAIRE, Djamila DELSUC-OUKINA.

**Commission culture** : Nathalie MUR, Eric FORET, Maryse FAU-LIENARD.

**Commission loisirs, sports et associations** : Jean-Marie BEZIOS, Anne-Marie AZEMAR, Elodie FLEURY-CHARRIE.

**Commission communication (bulletin municipal, ...)** : Cyrille MAILLET, Catherine BIGOUIN, Nathalie MUR, Jean-Marie BEZIOS, Guillaume ALBY, Céline HILAIRE.

**Commission Environnement, énergies renouvelables** : Guy SANGIOVANNI, Elodie FLEURY-CHARRIE, Guillaume ALBY, Vincent LACASSAGNE, Jean-Marie BEZIOS.

**Commission personnel communal** : Jean-Marie BEZIOS, Vincent LACASSAGNE, Yohan CRAYSSAC, Maryse FAU-LIENARD, Djamila DELSUC-OUKINA.

**Commission embellissement** : Jean-Marie BEZIOS, Nathalie MUR, Anne-Marie AZEMAR, Elodie FLEURY-CHARRIE, Cyrille MAILLET, Yohan CRAYSSAC.

**Commission Plan Communal de Sauvegarde** : Guy SANGIOVANNI, Céline HILAIRE, Cyrille MAILLET, Nathalie MUR.

**Commission espaces publics, équipements, eau, éclairage** : Catherine BIGOUIN, Jean-Marie BEZIOS, Guillaume ALBY, Nathalie MUR, Eric FORET, Maryse FAU-LIENARD, Guy SANGIOVANNI, Céline HILAIRE.

**Commission d'appel d'offres** : Guy SANGIOVANNI, Jean-Marie BEZIOS, Catherine BIGOUIN (titulaires), Elodie FLEURY-CHARRIE, Vincent LACASSAGNE, Yohan CRAYSSAC.(suppléants).

**Commission communale d'action sociale** : Guillaume ALBY, Maryse FAU-LIENARD, Anne-Marie AZEMAR, Céline HILAIRE.

**Référents assainissement collectif** : Gilles CROUZET, Vincent LACASSAGNE.

**Référents Conseil Municipal Jeune** : Maryse FAU-LIENARD, Jean-Marie BEZIOS.



De gauche à droite : Anne-Marie AZEMAR, Guillaume ALBY, Cyrille MAILLET, Catherine BIGOUIN, Jean-Marie BEZIOS, Elodie FLEURY-CHARRIE, Gilles CROUZET, Vincent LACASSAGNE, Djamila DELSUC-OUKINA, Eric FORET, Nathalie MUR, Guy SANGIOVANNI, Céline HILAIRE, Yohan CRAYSSAC, Maryse FAU-LIENARD.



## Faut-il une autorisation pour réaliser des travaux sans passer par le permis de construire ?

Hé bien oui ! Et dans les cas suivants :

1 ) Sont soumises à autorisation, les constructions neuves ci-dessous :

- constructions créant une surface de plancher supérieure à 5 m<sup>2</sup> mais inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>
- constructions dont la hauteur est supérieure à 12 m et dont la surface de plancher est inférieure à 5m<sup>2</sup>
- habitations légères de loisirs implantées dans les campings ou parc résidentiel dont la surface de plancher est supérieure à 35 m<sup>2</sup>
- murs dont la hauteur est supérieure à 2 m
- piscines non couvertes dont la surface de bassin est inférieure ou égale à 100 m<sup>2</sup> ou dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur inférieure à 1m80

- chassis et serres dont la hauteur est comprise entre 1m80 et 4 m et dont la surface au sol ne dépasse pas 2 000 m<sup>2</sup>
- clôtures.

2 ) Mais aussi, sont soumis à autorisation , certains travaux sur les constructions existantes :

- changements de destination d'un bâtiment existant
- travaux de ravalement dans le champ de visibilité d'un monument historique
- travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment
- travaux à l'intérieur des immeubles dans les secteurs sauvegardés sans modification de la structure et du volume existants
- travaux créant une surface de plancher supérieure à 5 m<sup>2</sup> et inférieure à 20 m<sup>2</sup>
- travaux de modification du volume d'une construction existante entraînant le percement d'un mur extérieur
- travaux entraînant la création d'une surface de plancher jusqu' à 40 m<sup>2</sup> sans porter la surface ou l'emprise totale de la construction au delà du seuil de 150 m<sup>2</sup>, en zone urbaine de notre commune dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU) .

Mais si l'agrandissement est compris entre 20 m<sup>2</sup> et 40 m<sup>2</sup> et qu'il porte la surface totale à plus de 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher, il faudra demander un permis de construire et recourir à un architecte.

Que déposer ?

Le dépôt d'une « déclaration préalable » est nécessaire pour réaliser ces travaux. Cette formalité est obligatoire. La demande doit être déposée en mairie. Elle comprend un formulaire administratif (cerfa 13703 ou 13404) qui peut être téléchargé en ligne, puis imprimé et rempli. A ce document doivent être jointes plusieurs pièces annexes (plan de situation, visualisation extérieure, etc.).

VOIR : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>

## Quand la fée électrique vous booste les mollets !



Entre le 1er juin et le 31 août, la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a mis à disposition des Montanais(es) 2 vélos électriques à batterie rechargeable directement sur une prise 220V. Ces vélos, stockés aux ateliers municipaux, étaient disponibles sur simple demande auprès du secrétariat de la mairie. Une fois inscrit sur le planning et après avoir déposé un chèque de caution, l'emprunteur pouvait récupérer le ou les vélos, rechargés, prêts à rouler aux horaires convenus. Nombreux sont les Montanais(es) qui ont testé ce mode de transport pour une simple promenade, une grande virée à la campagne... Ils ont ainsi découvert ou redécouvert le vélo qui permet de profiter d'un bon moment de détente sportive. L'expérience menée cet été ira-t-elle plus loin? La communauté d'agglomération semble prête à lancer un marché pour l'achat de vélos électriques pour les communes qui le souhaiteraient. En attendant, il est évident que lorsque « la fée électrique vous booste les mollets », les promenades à vélo sont plus longues et nous avons tous envie d'aller plus loin et pourquoi pas de changer un peu nos modes de locomotion?

## Un ostéopathe nouvellement arrivé à Montans

Depuis fin 2019, Benjamin Assié a installé son cabinet d'ostéopathe au 1 chemin de la Cascade à Montans. Diplômé du Collège d'Ostéopathie Provence de Marseille depuis 7 ans, il a tout d'abord installé son cabinet sous le soleil des Caraïbes à Sainte Rose en Guadeloupe. Il a travaillé en tant qu'ostéopathe auprès d'une patientèle hétéroclite (du nourrisson aux personnes âgées). Pendant 2 ans, il a fait partie du staff de l'équipe de football de Sainte Rose. Avec un ami ingénieur informatique, il a mis au point un appareil d'assistance visuelle infra-rouge, lui permettant d'analyser la posture dynamique du sportif et d'adapter les soins prodigués. De retour en Métropole, il revient dans la région d'origine de ses parents (Marssac, Téco) et complète sa formation initiale avec un module en pédiatrie avec Jean-Marie Briand et Thierry Leboursier, lui permettant l'accueil des nourrissons en périnatalité (dans les semaines qui suivent la naissance). Il installe son cabinet à Montans, il reçoit les patients de tous âges, de toutes activités, du lundi au samedi. La prise de RDV se fait via la plateforme « doctolib.fr ». Tél. 06 95 50 34 58



### Changement de prestataire

À partir de la rentrée 2020, le service de restauration de l'école sera assuré par le prestataire *Ansemble*, détenteur du marché pour l'agglomération. La commission scolaire, les parents élus et le personnel cantine ont rencontré, au mois de juin, les nouveaux interlocuteurs lors d'une réunion qui a permis d'aborder toutes les questions sur le fonctionnement futur.

### Abandon du système de ticket

Le système de paiement aux tickets est abandonné au profit d'une facture mensuelle qui regroupera l'ALAE et la cantine. Les modalités de paiement pourront se faire :

- soit par chèque renvoyé au Centre d'Encaissement des Finances Publiques de Créteil.
- soit sur internet via la plateforme [tipi.gouv.fr](http://tipi.gouv.fr) pour un paiement par CB ou prélèvement unique.
- soit sur le réseau des buralistes pour un paiement par CB, ou en espèces.

Toutes ces modalités sont expliquées plus en détail sur les documents d'inscription ALAE.

S'il reste des tickets de l'année 2019/2020, ils pourront être restitués auprès du secrétariat de mairie et feront l'objet d'une réduction sur les factures de septembre et octobre.

### Effectifs de la rentrée

L'an prochain l'école s'organise autour de 6 classes. L'organisation sera la suivante :

PS/MS	9 + 14	CE2/CM1	10 + 13
PS/GS	9 + 16	CM2	22
CP/CE2	15 + 6		
CE1	22		

L'effectif total est évalué à 136 élèves pour l'instant. Donc effectif stable par rapport à cette fin d'année.

### Gestion du COVID

La crise sanitaire sans précédent que nous connaissons a contraint l'école et la mairie à une réorganisation complète pour respecter le protocole sanitaire et mettre en sécurité les écoliers et le personnel. Un travail conséquent de la part de toutes les équipes (école, mairie, personnel) a été effectué pour permettre une reprise partielle le 12 mai. De fait, le retour à l'école s'est effectué dans la confiance et la sérénité puisque 90 % des élèves étaient présents dès la mi-juin et seuls 3 élèves manquaient à la reprise totale le 22 juin.

# Enquête sur les pratiques de covoiturage

Dans le cadre du Plan de Mobilité, nous diffusons un questionnaire pour mieux connaître les habitudes et besoins des habitants en matière de covoiturage, et adapter ainsi nos actions.



## PARTAGER votre EXPÉRIENCE avec nous

Vous utilisez occasionnellement ou régulièrement cette **aire de covoiturage** ?

Aider nous à **développer et améliorer** votre expérience en nous partageant **vos habitudes et vos besoins** par le biais de ce **questionnaire en ligne rapide**.

### Pour répondre rien de plus simple !

Scannez ce QR Code avec votre smartphone, et accédez directement au questionnaire à compléter. Appuyez sur envoyer et c'est terminé !



### Vous n'avez pas de smartphone ?

Le questionnaire est également accessible en ligne depuis le site de l'agglomération : [gaillac-graulhet.fr / rubrique Mobilité](http://gaillac-graulhet.fr/rubrique/Mobilité)

Merci !

Votre Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet souhaite connaître vos besoins et attentes pour mieux communiquer avec vous sur les réseaux sociaux ! Merci de bien vouloir consacrer quelques minutes pour répondre à ce questionnaire (anonyme), qui nous permettra de vous diffuser des informations au plus proche de vos attentes.

En vous rendant sur le site ou en flashant le QR Code ci-dessous.

<https://bit.ly/questionnaire-habitants>



## Reprise de la saison 2020 - 2021

Elle aura lieu **lundi 7 septembre 2020 à 20 h.**

Les cours seront dispensés à la salle des fêtes de Montans, place de la Bouygue :

- de 20h00 à 21h00 - les débutants
- de 21h00 à 22h00 - les initiés
- de 22h00 à 23h00 - les confirmés

Tous les lundis : Rock, Cha-cha-cha, Tango, Paso-doble, Valse

Pré-inscription par téléphone au plus tôt auprès de Nathalie notre professeur de danse au 06 31 22 21 95

**Inscription le lundi 7 septembre - 20h00**

Pour tarifs et tous renseignements, téléphoner au 06 31 22 21 95 auprès de Nathalie.

## Gym de Montans

### Bientôt une rentrée sportive !

Vous avez envie de passer une année sportive ? Envie de partager des moments de détente et de convivialité ? Cette rentrée, l'association **Gym de Montans** proposera dès le mois de septembre différents cours, 4 soirs par semaine. Vous retrouverez les cours de Flavie, Cathy et Farah ainsi que notre nouvelle intervenante Emmanuelle.

- **La danse en ligne** (Chorégraphie sur des musiques modernes) **avec Flavie** :

Le lundi de 19h 00 à 20h00

- **Renforcement musculaire et cardio avec Cathy** :

Le mardi de 19h00 à 20h00

**Nouveauté pour cette rentrée 2020 pour une remise en forme, une amélioration du bien-être et une reprise du sport en douceur**

- **Cours avec Emmanuelle de Pilates, Stretching, Renforcement:**

Le mercredi de 19h00 à 20h00

- **Strong by Zumba** (renforcement musculaire intensif avec Farah) :

Le jeudi de 19h00 à 20h00

Nous offrons deux cours d'essai de votre choix !  
Nous vous attendons nombreux(ses) le lundi 7 septembre à 19h00 à la salle des fêtes de Montans, place de la bouygue.

*L'équipe de la Gym de Montans.*

Besoin d'infos ? 06 78 69 00 22

Gymvolontairemontans@orange.fr

Facebook/Gym de Montans.

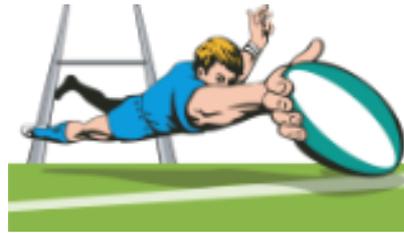


## L'art du cheveu

a fermé ses portes pendant le confinement.

Je vous remercie toutes et tous pour votre fidélité pendant ces 19 années. Sachez que je reste disponible à votre domicile au 06 25 54 56 95.

Cordialement, Sylvie.



## Rugby

La saison 2020/2021 devrait reprendre le 20 septembre 2020 pour le premier match ! Mais à ce jour aucune directive précise de la part de la FFR pour savoir si ces dates sont réelles. Pour ESMPC nous avons recommencé les entraînements en suivant les phases imposées par la FFR. En espérant une saison normale, à bientôt sur les stades !  
Nous remercions les Mairies pour leurs subventions ainsi que tous nos sponsors.

B. CHAMAYOU

## État civil

du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 30 juin 2020

### Naissance

Baptiste BURGER né le 27 décembre 2019 à Albi  
Brayan CAMBERLIN né le 31 décembre 2019 à Albi  
Chanel PICARD DIAS née le 23 janvier 2020 à Lavaur  
Alexandre FAURÉ né le 13 mars 2020 à Albi

*Félicitations aux heureux parents et bienvenue à tous ces petits Montanais à qui nous souhaitons tout le bonheur possible.*

*Seuls sont publiés les avis de naissance dont les parents ont retourné en mairie l'autorisation de publication.*

### Mariage

Nathalie MUR et Bernard VAZZOLER le 29 février 2020

*Tous nos vœux de bonheur aux mariés.*

### Décès

Joseph FRAICHE décédé le 4 novembre 2019 à Gaillac  
Monique CECCALDI décédée le 23 décembre 2019 à Gaillac  
Viviane INARD décédée le 2 janvier 2020 à Albi  
Thérèse DELPIT décédée le 7 janvier 2020 à Montans  
Gilbert BOZZO décédé le 4 février 2020 à Montans  
Jean-Pierre KONEFAL décédé le 15 février 2020 à Montans  
Marcel PERES décédé le 17 février 2020 à Graulhet  
François SANGIOVANNI décédé le 15 février 2020 à Clamart  
René BLANCHARD décédé le 26 février 2020 à Montans  
Danielle DECUQ décédée le 30 mars 2020 à Montans  
Jeanine LESTANG décédée le 1er avril 2020 à Montans  
Marie-Louise BARTHE décédée le 1<sup>er</sup> mai 2020 à Cadalen

*Nous renouvelons aux familles nos plus sincères condoléances*

# Un rond-point très... Gallo-romain!

Créé en 2017 lors de la sécurisation de la RD 14, le rond-point de Frézou, au carrefour de la route de Parisot-Briatexte et des ULM, avait bien besoin d'être aménagé ! Soucieux de l'esthétisme et d'un entretien modéré, le conseil municipal a opté pour une « minéralisation du rond-point et de ses abords » tout en donnant du sens à la réalisation. Ainsi, les différents îlots de bordure ont été minéralisés pour éviter l'entretien d'une surface enherbée... et la partie centrale a reçu une magnifique jarre, qui comme les amphores à l'entrée du village côté Gaillac, rappelle le passé gallo-romain de notre commune. Les matériaux utilisés (briques pillées, graviers, ardoises pillées) pour l'ornementation ne sont que le reflet des matériaux historiquement utilisés pour les constructions locales. Pour parfaire le visuel, 3 cyprès seront plantés à l'automne. Une belle réalisation des services techniques avec le soutien de Nicolas Inard (à la pelle mécanique), de SIMEXY pour l'amphore, de l'entreprise Crouzet frères, pour le transport et le déchargement de la jarre, et l'entreprise Maurel Grunulats pour les matériaux.



Dialogue est le bulletin d'information édité par la Mairie de Montans.

Directeur de la publication : Gilles Crouzet.

Comité de rédaction :

Gilles Crouzet, Cyrille MAILLET, Catherine BIGOUIN, Nathalie MUR, Jean-Marie BEZIOS, Guillaume ALBY, Céline HILAIRE.

Crédit photos : Gilles Crouzet, Gaillac-Graulhet Agglomération, Jean-Marie Ducrocq, DR.

Maquette / Infographie : Jean-Marie Ducrocq

Impression : Gaillac Imprim' - Dialogue a été tiré à 800 exemplaires sur papier recyclé.

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

Du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le samedi de 9h00 à 12h00

Fermé au public le mardi après-midi  
et le jeudi après-midi

Tél. 05 63 57 07 43 - Fax 05 63 57 56 44

Courriel : [mairie.montans@orange.fr](mailto:mairie.montans@orange.fr)

Sit web [https // www.montans.fr](https://www.montans.fr)